

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION

**DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE**  
**Claude FAUQUET**

**Dossier suivi par :**  
**Patrick GASTOU**  
**Directeur technique national adjoint**  
**Tél : 01 40 31 40 42**  
**06.30.10.46.71**

**Mesdames et Messieurs les cadres techniques.**

Paris, le mardi 6 mai 2008

Chers Collègues,

Le 28 avril 2008, Monsieur Bernard LAPORTE Secrétaire d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et à la Vie Associative a annoncé l'organisation d'une opération « savoir nager en juillet et août 2008 », en partenariat avec la Fédération Française de Natation.

Cette action doit pouvoir s'appuyer sur l'ensemble « des clubs d'été », les sites Nagez Grandeur Nature, complétés par 2 ou 3 clubs dits « annuels » par Région, qui souhaiteraient s'associer à un programme d'apprentissage de la natation envers les enfants de 7 à 12 ans. Les villes disposant d'une animation de type « Paris Plage » pourront y être associées via un club local.

Concrètement, du lundi au samedi, un créneau préférentiel de 10h00 à 12h00 serait réservé à des cours collectifs d'apprentissage de la natation pour les enfants, le collectif ne pouvant dépasser une dizaine d'enfants. Ces cours s'appuieront obligatoirement sur le dispositif de l'Ecole de Natation Française avec pour objectif d'acquérir le « Sauv'nage », 1<sup>ère</sup> étape de l'apprentissage sanctionnant les compétences permettant d'assurer sa propre sécurité dans l'eau.

Tous les enfants de 7 à 12 ans voulant apprendre à nager et obtenir le « sauv'nage » (qu'ils soient débutants ou non) ont accès à l'opération.

La durée d'un stage d'apprentissage est fixée à 20 séances d'une heure, à raison de cinq à six séances par semaine.

Le coût pour les enfants sera infime : seule la prise d'une licence et d'assurance auprès de la Fédération sera exigée. Il est envisagé un tarif unique de 15 euros suivant des modalités particulières propre à l'action qui seront précisées dans la convention.

Dès le 1<sup>er</sup> juin 2008, l'ensemble des sites de l'opération, ainsi que les modalités et les formulaires d'inscription, devront être disponibles et accessibles pour le grand public, sur l'internet du Ministère et de la Fédération. C'est pour cette dernière exigence que je vous demande de bien vouloir recenser les « Sites » qui souhaiteraient être des partenaires pour cet été. La qualité et la confiance de ces partenaires doivent nous guider dans cette recherche. Date de retour pour le 23 mai au plus tard.

[www.ffnatation.fr](http://www.ffnatation.fr)



148, avenue Gambetta 75980 Paris cedex 20  
Tél. : 01 40 31 17 70 – Fax : 01 40 31 19 90  
e-mail : [ffn@ffnatation.fr](mailto:ffn@ffnatation.fr)



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION

L'objectif annoncé du Ministère est d'apprendre à nager aux enfants dans une centaine de Piscines, réparties sur l'ensemble du territoire. Cette opération peut être complémentaire à des actions locales à l'initiative d'autres partenaires institutionnels. Les Clubs qui s'engageront dans cette voie signeront une convention avec la Fédération et recevront une aide forfaitaire de 1500 euros pour l'ensemble de l'action, complétée d'une somme par enfant ayant souscrit à l'opération et restant à déterminer en fonction de la subvention qui nous sera allouée par le Ministère.

Vous trouverez ci-après l'essentiel du message, du Ministère sur cette action :

Le « savoir nager » doit être considéré comme un savoir de base, au même titre que le « savoir lire » et le « savoir écrire ». et de ce fait, doit s'adresser à tous sans exception.

C'est un véritable enjeu de société : « Savoir nager » entraîne un accès à la culture de l'eau et à toutes les activités aquatiques existantes disponibles pour les enfants, natation, bien sûr, mais aussi nautiques (voile, la plongée, le canoë, les jeux d'eau, etc....). Ainsi, L'enseignement de natation est devenu un impératif de sécurité individuelle et collective, notamment en regard du fort développement des activités physiques de pleine nature et un taux de pratique estivale élevé avec plus de 36 millions de personnes qui disent pratiquer la natation en été.

Situation inadmissible surtout à 2 mois des grandes vacances :

A 2 mois des vacances d'été, les parents, souhaitent légitimement que leurs enfants soient plus en sécurité et faire face aux risques de la mer, lac ou rivière

Une enquête diligentée sur des élèves à l'entrée en sixième a montré, à l'issue de test, que près d'un enfant sur deux ne savait pas nager, dès lors que les élèves devaient faire des parcours sous l'eau.

Résultats de l'enquête de l'Institut de Veille Sanitaire sur les noyades en 2006 :

- 1) 539 noyades
- 2) 207 noyades sont accidentelles
- 3) Près de 350 enfants de moins de 12 ans se sont noyés en 2006 (dont 52 sont décédés).

Je ne doute pas que vous percevez l'importance de ce partenariat avec le Ministère, réelle reconnaissance de notre compétence dans le domaine de la natation et des apprentissages, mais aussi de notre capacité opérationnelle à conduire un programme d'intérêt général dans le cadre de notre délégation.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette opération en faveur de la natation et de la Fédération Française de Natation.

Le Directeur Technique National



Claude FAUQUET

[www.ffnatation.fr](http://www.ffnatation.fr)